

EOS Imaging

Société anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

DELOITTE & ASSOCIES

6 place de la Pyramide
92908 Paris-la Défense

PKF FIDEA CONTROLE

Membre du réseau PKF International
101 rue de Miromesnil
75008 Paris

EOS Imaging

Société anonyme

10, rue Mercœur

75011 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société EOS Imaging,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EOS Imaging relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci – dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite au paragraphe « Principes de continuité d'exploitation » de la note « 3. Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « *Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation* », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Modalités d'évaluation des créances clients

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les créances clients nettes s'élèvent à 8 320 milliers d'euros. Ces créances correspondent principalement à des ventes d'équipements EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La direction procède, à chaque clôture, à une évaluation du montant restant à percevoir, y compris au titre de ventes réalisées sur des exercices précédents, qui peut varier notamment au titre de rabais et remises émis ou estimés. Elle en a traduit les conséquences en comptabilisant une provision pour dépréciation des créances clients qui s'élève à 1 180 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Nous avons considéré que la détermination des provisions sur les créances clients est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative dans les comptes annuels de la société de ces créances et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur caractère recouvrable.

Notre réponse

Notre approche d'audit sur l'évaluation des créances clients est fondée sur des contrôles de substance sur les créances. Ceux-ci ont consisté à :

- Identifier les créances anciennes, obtenir auprès des directions financière et générale des explications sur leur ancienneté, examiner le respect des clauses contractuelles relatives au règlement des factures et les échanges avec les distributeurs ou les utilisateurs finaux concernés ainsi que l'avancement de l'installation de l'équipement, afin d'apprécier l'estimation des perspectives de recouvrement de ces créances faites par la direction,
- Interroger les équipes commerciales afin d'évaluer le risque de d'ajustement du prix initial des transactions non encaissées au titre des anciennes versions d'équipement.

- Prendre connaissance des réponses des avocats à nos demandes d'information, afin d'identifier d'éventuelles difficultés de recouvrement qui n'auraient pas donné lieu à impact sur les créances clients.
- Analyser la cohérence de l'évaluation des provisions pour dépréciation de ces créances clients au regard des éléments ci-dessus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du rapport du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur

concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EOS Imaging par votre assemblée générale du 13 juin 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés, le mandat ayant été renouvelé lors de votre assemblée générale du 5 juin 2019.

Le cabinet PKF Fidea Contrôle a été nommé par votre assemblée générale du 5 juin 2019.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet PKF Fidea Contrôle dans sa première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses

significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Paris, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes


Deloitte & Associés



Géraldine SEGOND

PKF Fidea Contrôle

Membre de PKF International

DocuSigned by:

E7307234C864475...

Aurélie LAFITTE



Société anonyme au capital de 265 899,46 euros
Siège social : 10 rue Mercœur 75011 Paris
RCS de Paris 349 694 893

ETATS FINANCIERS COMPTES SOCIAUX 2019

BILAN - ACTIF*(en euros)*

	31-déc.-19			31-déc.-18
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3 788 088	1 790 463	1 997 625	1 989 858
Immobilisations corporelles	5 804 810	3 992 966	1 811 844	2 127 481
Immobilisations financières	13 061 225	8 518 702	4 542 522	4 704 577
ACTIF IMMOBILISE	22 654 122	14 302 131	8 351 991	8 821 915
Stocks et encours	13 589 818	76 791	13 513 027	8 779 151
Avances et acomptes versés sur commandes	662 804	-	662 804	297
Créances clients et comptes rattachés	9 499 303	1 179 584	8 319 719	15 641 615
Autres créances	37 485 203	31 578 209	5 906 994	4 895 856
Disponibilités	3 136 218	-	3 136 218	17 388 465
Charges constatées d'avance	434 639	-	434 639	258 713
ACTIF CIRCULANT	64 807 984	32 834 584	31 973 400	46 964 098
Frais d'émission des emprunts	929 383	-	929 383	1 201 398
Ecarts de conversion Actif	92 776	-	92 776	304 967
TOTAL ACTIF	88 484 266	47 136 715	41 347 550	57 292 378

BILAN - PASSIF*(en euros)*

	31-déc.-19	31-déc.-18
Capital	265 699	262 379
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	6 915 879	21 558 956
Réserve légale	20 557	20 557
Report à nouveau		(160)
Résultat de l'exercice	(12 147 430)	(14 766 136)
CAPITAUX PROPRES	- 4 945 295	7 075 596
Avances conditionnées	102 452	187 803
Provisions pour risques	1 648 331	1 614 355
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 648 331	1 614 355
Emprunts obligataires convertibles	29 692 069	29 692 069
Emprunts et dettes financières diverses	25 652	525 652
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	704 100	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 880 360	7 629 028
Dettes fiscales et sociales	2 709 400	3 085 282
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 142	-
Autres dettes	994 092	3 359 920
Produits constatés d'avance	2 154 839	1 518 841
DETTES	41 162 654	45 810 792
Ecarts de conversion Passif	3 379 409	2 603 832
TOTAL PASSIF	41 347 550	57 292 378

COMPTE DE RESULTAT*(en euros)*

COMPTE DE RESULTAT	31-déc.-19 <i>12 mois</i>	31-déc.-18 <i>12 mois</i>
Vente de marchandises		
Production vendue (biens)	9 724 097	24 108 851
Production vendue (services)	5 064 278	4 397 363
Montant net du chiffre d'affaires	14 788 375	28 506 214
Production stockée	5 930 474	
Subventions d'exploitation	556 810	261 411
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.	741 515	811 938
Autres produits	1 340 745	2 138 323
PRODUITS D'EXPLOITATION	23 357 920	31 717 886
Achats et variations de stocks de marchandises	(901)	
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements	14 568 565	14 584 150
Autres achats et charges externes	8 645 804	9 540 449
Impôts, taxes et versements assimilés	177 627	344 246
Salaires et traitements	7 561 773	6 815 281
Charges sociales	3 312 762	2 959 880
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 134 584	2 003 043
Autres charges	429 754	849 294
CHARGES D'EXPLOITATION	36 829 968	37 096 344
RESULTAT D'EXPLOITATION	(13 472 048)	(5 378 458)
Produits financiers	13 819 217	13 312 245
Charges financières	13 999 176	23 620 862
RESULTAT FINANCIER	(179 958)	(10 308 618)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(13 652 006)	(15 687 076)
Produits exceptionnels	50 121	34 489
Charges exceptionnelles	243 135	371 478
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(193 014)	(336 989)
Participation des salariés aux résultats	8 635	2 964
Impôts sur les bénéfices	(1 706 225)	(1 260 893)
RESULTAT NET	(12 147 430)	(14 766 136)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. LA SOCIETE

Créée en 1989, la société EOS Imaging SA développe un dispositif médical d'imagerie innovant dédié aux pathologies ostéoarticulaires et à l'orthopédie ainsi que des applications associées.

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a créé les filiales suivantes :

- EOS Imaging Inc. aux Etats-Unis en juin 2006,
- EOS Image Inc. au Canada en août 2000,
- EOS Imaging GmbH en Allemagne en mai 2008,
- EOS Imaging Pte Ltd à Singapour en mai 2015.

En novembre 2013, la société a acquis 100% des titres de la société OneFit Médical, éditeur de logiciels de planification pour les chirurgies du genou et de la hanche et fabricant de guides de coupe personnalisés en orthopédie.

Ainsi, EOS Imaging SA, entité consolidante, et les cinq filiales de la Société présentées ci-dessus, entités consolidées, constituent le Groupe EOS.

Depuis le 15 février 2012, la Société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2019 d'EOS imaging ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 27 avril 2020.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de Direction

Monsieur Mike Lobinsky, a pris ses fonctions de Directeur Général Exécutif au 1^{er} janvier 2019, en remplacement de Madame Marie Meynadier. Monsieur Lobinsky était entré dans l'entreprise en août 2017 en tant que Président Amérique du Nord, fonction qu'il continue d'exercer.

Changement du cycle commercial

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients et permettre la réduction de son besoin en fond de roulement, EOS imaging a procédé à un changement de son cycle commercial au cours du premier trimestre 2019, en organisant la livraison de ses équipements au démarrage de la phase d'installation, et non plus à la réception de la commande. Ce changement a créé une période de transition pendant laquelle (i) les nouvelles commandes reçues viennent progressivement constituer un carnet de commandes, (ii) le chiffre d'affaires est enregistré au rythme des livraisons des équipements, la livraison intervenant en moyenne 3 à 12 mois après la commande.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 a ainsi été fortement impacté par cette phase de transition. Le chiffre d'affaires des équipements a été quasiment nul au premier semestre, puisque les installations du premier semestre ont été réalisées sur des livraisons de 2018. Le chiffre d'affaires a commencé à se redresser au deuxième semestre, alors que les livraisons pour l'installation des équipements commandés depuis le début de 2019 ont démarré.

Pour autant, ce changement de modèle commercial a initié une amélioration notable de la gestion de la production et de la logistique ainsi qu'une réduction significative du poste client.

Création de la division Advanced Orthopedic Solutions (AOS) et introduction d'EOSlink

En 2019, EOS imaging a créé une nouvelle division « Advanced Orthopedic Solutions (AOS) qui regroupe les solutions de modélisation 3D (EOS 3DServices) et de planification chirurgicale (EOSapps). Cette division vient compléter l'offre d'imagerie de la société et a permis de consolider l'offre des services 3D en ligne et fournir aux professionnels de santé des données 3D complètes spécifiques au

patient, tout au long du parcours de soin, du diagnostic à la planification chirurgicale, au contrôle et au suivi post-opératoire.

Au 3^e trimestre 2019, l'offre AOS a été complétée par l'introduction d'EOSlink qui permet l'intégration des résultats de la planification chirurgicale au bloc opératoire via un transfert sécurisé des données pour une intégration fluide avec les systèmes intra-opératoires existants.

La planification chirurgicale 3D préopératoire EOSapps s'intègre désormais avec des solutions chirurgicales intra-opératoires, telles que les systèmes de navigation, les systèmes basés sur la robotique et les solutions de tiges rachidiennes sur mesure.

EOS imaging propose ainsi avec AOS une offre complète à destination des chirurgiens orthopédistes, qui contribue à l'optimisation des résultats cliniques pour les patients ayant des pathologies de la colonne vertébrale et du membre inférieur.

Homologations réglementaires et lancement d'EOSedge en Europe, Amérique du Nord, et Australie

En décembre 2019, EOS imaging a lancé sa nouvelle génération de système d'imagerie, EOSedge, résultat de plusieurs années de développement, au Congrès RSNA (Société de Radiologie Nord-Américaine) à Chicago, le plus important événement mondial dans le domaine de l'imagerie. EOSedge a obtenu l'homologation 510(k) de Changement de Direction

Monsieur Mike Lobinsky, a pris ses fonctions de Directeur Général Exécutif au 1^{er} janvier 2019, en remplacement de Madame Marie Meynadier. Monsieur Lobinsky était entré dans l'entreprise en août 2017 en tant que Président Amérique du Nord, fonction qu'il continue d'exercer.

Changement du cycle commercial

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients et permettre la réduction de son besoin en fond de roulement, EOS imaging a procédé à un changement de son cycle commercial au cours du premier trimestre 2019, en organisant la livraison de ses équipements au démarrage de la phase d'installation, et non plus à la réception de la commande. Ce changement a créé une période de transition pendant laquelle (i) les nouvelles commandes reçues viennent progressivement constituer un carnet de commandes, (ii) le chiffre d'affaires est enregistré au rythme des livraisons des équipements, la livraison intervenant en moyenne 3 à 12 mois après la commande.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 a ainsi été fortement impacté par cette phase de transition. Le chiffre d'affaires des équipements a été quasiment nul au premier semestre, puisque les installations du premier semestre ont été réalisées sur des livraisons de 2018. Le chiffre d'affaires a commencé à se redresser au deuxième semestre, alors que les livraisons pour l'installation des équipements commandés depuis le début de 2019 ont démarré.

Pour autant, ce changement de modèle commercial a initié une amélioration notable de la gestion de la production et de la logistique ainsi qu'une réduction significative du poste client.

Création de la division Advanced Orthopedic Solutions (AOS) et introduction d'EOSlink

En 2019, EOS imaging a créé une nouvelle division « Advanced Orthopedic Solutions (AOS) qui regroupe les solutions de modélisation 3D (EOS 3DServices) et de planification chirurgicale (EOSapps). Cette division vient compléter l'offre d'imagerie de la société et a permis de consolider l'offre des services 3D en ligne et fournir aux professionnels de santé des données 3D complètes spécifiques au patient, tout au long du parcours de soin, du diagnostic à la planification chirurgicale, au contrôle et au suivi post-opératoire.

Au 3^e trimestre 2019, l'offre AOS a été complétée par l'introduction d'EOSlink qui permet l'intégration des résultats de la planification chirurgicale au bloc opératoire via un transfert sécurisé des données pour une intégration fluide avec les systèmes intra-opératoires existants.

La planification chirurgicale 3D préopératoire EOSapps s'intègre désormais avec des solutions chirurgicales intra-opératoires, telles que les systèmes de navigation, les systèmes basés sur la robotique et les solutions de tiges rachidiennes sur mesure.

EOS imaging propose ainsi avec AOS une offre complète à destination des chirurgiens orthopédistes, qui contribue à l'optimisation des résultats cliniques pour les patients ayant des pathologies de la colonne vertébrale et du membre inférieur.

Homologations réglementaires et lancement d'EOSedge en Europe, Amérique du Nord, et Australie

En décembre 2019, EOS imaging a lancé sa nouvelle génération de système d'imagerie, EOSedge, résultat de plusieurs années de développement, au Congrès RSNA (Société de Radiologie Nord-Américaine) à Chicago, le plus important événement mondial dans le domaine de l'imagerie. EOSedge a obtenu l'homologation 510(k) de l'U.S. Food and Drug Administration (« FDA ») et les approbations réglementaires en Europe (marquage CE), au Canada (approbation Santé), et en Australie (TGA).

Ce système vient compléter la gamme de produits EOS imaging aux côtés de la première génération de systèmes EOS®. Il associe les toutes dernières innovations en termes de détection de rayons X, avec une faible dose d'irradiation et une haute résolution d'image. Ce système intègre notamment la nouvelle technologie Flex Dose™, permettant de moduler et ainsi d'optimiser la dose de rayonnement tout au long du balayage du patient, ainsi qu'une technologie de détection par comptage de photons pour la réalisation d'examens de radiographie musculosquelettique de haute résolution. La conception ouverte et la plateforme élévatrice motorisée facilitent l'accès et le positionnement du patient. La rapidité des examens permet également d'optimiser le flux de patients.

Ce nouveau modèle permettra une prise en charge élargie des pathologies musculosquelettiques.

l'U.S. Food and Drug Administration (« FDA ») et les approbations réglementaires en Europe (marquage CE), au Canada (approbation Santé), et en Australie (TGA).

Ce système vient compléter la gamme de produits EOS imaging aux côtés de la première génération de systèmes EOS®. Il associe les toutes dernières innovations en termes de détection de rayons X, avec une faible dose d'irradiation et une haute résolution d'image. Ce système intègre notamment la nouvelle technologie Flex Dose™, permettant de moduler et ainsi d'optimiser la dose de rayonnement tout au long du balayage du patient, ainsi qu'une technologie de détection par comptage de photons pour la réalisation d'examens de radiographie musculosquelettique de haute résolution. La conception ouverte et la plateforme élévatrice motorisée facilitent l'accès et le positionnement du patient. La rapidité des examens permet également d'optimiser le flux de patients.

Ce nouveau modèle permettra une prise en charge élargie des pathologies musculosquelettiques.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3.2 Principes de continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 3,1 m€.

Lors du deuxième semestre 2019, la Société a démontré sa capacité à limiter sa consommation de trésorerie grâce en particulier à la réduction de son besoin en fond de roulement.

La société dispose :

- D'un niveau de stock important, lié au décalage de la prise en compte du nouveau cycle commercial dans les plannings de production, qui lui permet de limiter ces approvisionnements sur 2020.
- D'une visibilité sur ses installations, étape qui permet de déclencher le règlement client.

Au 31 décembre 2019, la société a un compte clients, net de provisions de 8.3 m€, et un carnet de commande, net des acomptes déjà encaissés de 5.0 m€

L'impact de la crise COVID se traduit essentiellement par :

- Un décalage des installations pendant la phase de confinement, qui se traduit par un décalage temporaire des livraisons et du chiffre d'affaires correspondant
- Une prise de commande d'équipement freinée par l'accès restreint des commerciaux aux hôpitaux, et par le report des décisions d'investissements de nos clients en l'absence de visibilité. L'impact de le sur le chiffre d'affaires est difficile à évaluer à ce stade.

Les mesures mises en place comprennent :

- L'adaptation du programme de production et d'approvisionnement lié au décalage des livraisons aux clients
- La continuité de son programme de réduction du besoin en fond de roulement
- La mise en place d'un important plan de réduction des dépenses.
- La mise en chômage partiel ou en congés des personnels dont l'activité est impactée,
- le recours aux mécanismes de support à court terme mis en place par les gouvernements : décalages de charges sociales, remboursement anticipé des crédits d'impôts recherche,

Dans ce contexte de crise sanitaire liée au Covid-19 et sur la base des prévisions budgétaires mises à jour, la société estime que sa trésorerie sera suffisante au moins jusqu'à fin décembre 2020 mais qu'elle pourra être amenée à structurer son financement afin de faire face à ses besoins de trésorerie au-delà. A cet égard, la société envisage plusieurs options qui peuvent comprendre :

- Développement du factoring, pour lequel elle dispose déjà d'un contrat, qui pourrait représenter un financement d'une valeur moyenne de l'ordre de 1 million d'euros.
- Le recours à l'emprunt, dans une limite de 2,5 millions d'euro, autorisé dans le contrat Océanes.
- La demande d'un prêt garanti par l'état en France, dans le cadre de la crise sanitaire.

- La mise en œuvre d'un refinancement de long terme qui pourrait prendre la forme d'un partenariat stratégique ou d'une levée de fonds en fonction des conditions de marché.

Sur cette base, la direction a arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation. Toutefois, cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car, si ces hypothèses ne se réalisaient pas la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité. L'application des règles et principes comptables français, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs dans un contexte de continuité d'exploitation, pourrait s'avérer alors inappropriée

3.3 Affacturage

La société EOS Imaging a souscrit un contrat d'affacturage à la fin du premier semestre 2018. Les positions du factor au 31 décembre 2018 s'élevaient à 1 233 k€. Au 31 décembre 2019, aucune créance n'a été cédée et aucun impact dans les comptes est à relever.

3.4 Méthodes comptables

3.4.1 Immobilisations incorporelles

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ils sont amortis linéairement sur une période de 1 an.

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

3.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. La production immobilisée, le cas échéant, concerne des matériels destinés à la réalisation de tests.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

▪ Matériel industriel et de laboratoire	3 à 5 ans
▪ Installations agencements	10 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	3 ans
▪ Mobilier de bureau	5 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

3.4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux éléments suivants :

- Titres de participations
- Titres d'autocontrôle
- Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En cas de clause de complément de prix, la valeur brute des titres attachée au complément de prix appréciée à la clôture revêt un caractère provisoire, la société retenant à la date d'arrêté des comptes la meilleure estimation du complément de prix à verser. Le complément de prix est à l'actif en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond pour les titres de participations à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise et pour les actions propres au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

La société constate un écart de conversion sur les créances rattachées aux participations considérant que la créance présente au bilan est remboursable en devises.

3.4.4 Stocks

Les stocks de produits finis sont suivis selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée, le cas échéant, pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation, déduction faite des frais commerciaux de vente.

3.4.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégrées fiscalement.

3.4.7 Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce cours est portée en « écart de conversion » .

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actifs (pertes de change latentes) non compensés font l'objet d'une provision pour risques. Les profits de change latents ne sont pas comptabilisés conformément au principe de prudence, mais sont réintégrés fiscalement.

3.4.8 Provision pour risques

- Provisions pour risques et charges :

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

- Provisions pour frais d'installations

La provision pour frais d'installation correspond à la provision destinée à couvrir les frais d'installation des équipements vendus et non encore installés. Cette provision est comptabilisée pour les prestations restant à déployer par les techniciens incluant la fourniture des matériaux, et le temps passé sur le chantier. Cette provision concerne les sites ayant été facturés avant 2019.

- Provision pour garantie :

Les ventes sont assorties d'une période de garantie d'un an ou plus. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts sont fondées sur l'analyse des données historiques. La provision pour garantie correspond au coût de maintenance des équipements sous garantie, plafonnée à un an de garantie et pour la période restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus.

3.4.9 Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis linéairement sur la durée des emprunts. Les frais d'emprunts comptabilisés en charges sont transférés à l'actif en fin d'exercice dans le compte « Frais d'émission des emprunts » qui est ensuite minoré à chaque fin d'exercice par la charge résultant de l'étalement.

3.4.10 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société résulte de la vente d'équipements d'imagerie médicale, de contrats de maintenance et de consommables et services.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

Pour les ventes d'équipements, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert à l'acheteur de la propriété et du risque, précisé dans chaque contrat, et qui selon les cas se situe à l'expédition, à la livraison ou à l'installation de l'équipement.

Une garantie est attachée à chaque vente d'équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément de l'équipement.

3.4.11 Autres produits d'exploitation

La société perçoit, en raison de son caractère innovant, des aides et subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer le fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de l'engagement des charges associées, indépendamment des encaissements.

Par ailleurs, la société facture à ses filiales des managements fees au titre des prestations d'animation et de politiques commerciales et administratives qu'elle leur apporte.

3.4.12 Impôt sur les bénéfices

Le Crédit d'impôt Recherche (CIR) est reconnu en minoration de l'impôt sur les sociétés.

3.4.13 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

L'évolution des immobilisations en valeur brute s'analyse comme suit :

Valaurs brutes	31-déc.-18	Acquisitions	Diminutions	31-déc.-19
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 944 062	93 673		2 037 735
Immobilisations incorporelles en cours	1 740 812	9 541		1 750 353
	3 684 874	103 214		3 788 088
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	820 131	74 262		894 393
Matériel et outillage industriel	3 447 214	278 031		3 725 244
Matériel et mobilier de bureau et informatique	816 944	65 238		882 183
Immobilisations corporelles en cours	314 460	52 445	(63 915)	302 990
	5 398 748	469 976	(63 915)	5 804 810
Total Brut	9 083 622	573 190	(63 915)	9 592 897

L'évolution des amortissements et provisions s'analyse comme suit :

Dépréciations	31-déc.-18	Dotations	Diminutions	31-déc.-19
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 695 016	95 447		1 790 463
	1 695 016	95 447		1 790 463
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	573 739	53 611		627 350
Matériel et outillage industriel	1 901 236	488 867		2 390 103
Matériel et mobilier de bureau et informatique	618 450	94 362		712 813
Immobilisations corporelles en cours	177 842	84 859		262 701
	3 271 268	721 698		3 992 966
Total Amortissements et Dépréciations	4 966 284	817 145		5 783 429

L'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

	31-déc.-18	Augmentations	Diminutions	31-déc.-19
Immobilisations incorporelles	1 989 858	7 767		1 997 625
Immobilisations corporelles	2 127 481	(251 722)	(63 915)	1 811 844
Total valeurs nettes	4 117 338	(243 955)	(63 915)	3 809 468

Note 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valaurs brutes	31-déc.-18	Acquisitions	Cessions / Diminution	31-déc.-19
Titres de participation	4 322 075			4 322 075
Créances rattachées à des participations	8 271 665	174 961		8 446 626
Actions propres	169 195	120 514	(163 591)	126 118
Dépôts et cautionnements	285 382	18 073	(137 050)	166 406
Total Brut	13 048 318	313 548	(300 641)	13 061 225

Dépréciations	31-déc.-18	Dotations	Diminutions	31-déc.-19
Titres de participation	72 075			72 075
Créances rattachées à des participations	8 271 665		174 962	8 446 627
Total dépréciations	8 343 741		174 962	8 518 702
Immobilisations financières nettes	4 704 577			4 542 522

Conformément aux méthodes comptables énoncées ci-avant, la valeur des titres est comparée chaque année à leur valeur d'inventaire.

Ainsi, au 31 décembre 2019, seuls les titres de la société OneFit ne sont pas dépréciés et sont conservés pour une valeur nette de 4 250 k€.

Au 31 décembre 2019, les immobilisations financières sont principalement constituées de créances rattachées aux participations dans les filiales de la société :

- EOS imaging Inc. : basée aux Etats-Unis, EOS imaging Inc est une société de droit américain au capital de \$1 dont le siège social est 4980 Constellation Drive, 55127 Saint Paul, MA, USA.
- EOS imaging GmbH : basée en France, EOS imaging GmbH est une société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est au Collection Business Centers GmbH, Thurn-und-Taxis-Platz 6, 60313 Frankfurt.
- EOS image, Inc : Basée au Canada, EOS image Inc. Est une société légalement constituée en vue de la partie IA de la loi sur les compagnies du Québec, au capital de 100 \$CAD dont le siège social est situé 300 rue du Saint Sacrement, à Montréal, Québec, Canada.
- OneFit Medical : société par actions simplifiée française au capital de 115.714 euros dont le siège social est situé 18 rue Alain Savary à Besançon (25000), immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Besançon sous le numéro 534 162 219.
- EOS Imaging, Pte Ltd : basée à Singapour, EOS Imaging Pte Ltd est une société de droit asiatique au capital de 70.000 S\$, dont le siège social est situé 51 Goldhill Plaza, #21-02/06, Singapour (308900).

Au 31 décembre 2019, la société détient 56 938 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité qui s'est traduit par la cession de 1 069 806 titres et l'acquisition de 1 078 260 titres au cours de l'exercice, générant une moins-value nette de 78 789,82 € € sur la période.

Tableau des filiales et participations (en euros)

Filiales et participations	Désignation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comparable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
En milliers d'euros											
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu):</i>											
	EOS Image Inc			100%			3 550		1 634	(636)	
	EOS Imaging Inc			100%			33 799		5 098	(4 975)	
	EOS Imaging GmbH	25		100%	25		1 281		893	49	
	OneFit	116		100%	4 250	4 250	2 357		1 604	(646)	
	EOS Imaging Pte Ltd	70		100%	47		1 394			(485)	
Renseignements globaux concernant les autres titres											

Note 3 : TABLEAU DES DEPRECIATIONS

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	177 842	85 542	(683)	262 701
Immobilisations financières	8 343 741	174 962		8 518 702
Stocks	27 423	49 368		76 791
Créances clients	847 500	332 084		1 179 584
Autres créances	33 182 911	12 019 429	(13 624 131)	31 578 209
TOTAL	42 579 417	12 661 384	(13 624 814)	41 615 987

<i>dont exploitation</i>	381 452	
<i>dont financier</i>	12 194 390	(13 624 131)
<i>dont exceptionnel</i>	85 542	(683)

La diminution nette de 1 605 k€ de la dépréciation des autres créances correspond à la variation des provisions sur les créances vis-à-vis des filiales du groupe. Les comptes courants des filiales étrangères sont provisionnés à hauteur de 100%.

Dépréciation des créances clients : les créances dépréciées correspondent principalement à des ventes d'équipements EOS dont le délai de règlement peut parfois s'étendre contractuellement jusqu'à l'installation chez l'utilisateur final, par des équipes dédiées. La Direction procède à un suivi individuel de chacune de ces créances tout au long de l'année et évalue, à la clôture, au cas par cas et pour l'ensemble de ses clients, le risque d'ajustement et donc la provision pour dépréciation éventuelle à comptabiliser. Au 31 décembre 2019, la totalité des dépréciations cumulées s'élève à 1780 k€, soit 12 % du montant brut du total des créances clients.

Note 4 : ETAT DES STOCKS

	31-déc.-19	31-déc.-18
Stocks composants	7 557 771	5 538 722
Stocks produits finis	6 032 046	3 267 852
Dépréciation des stocks	(76 791)	(27 423)
TOTAL	13 513 027	8 779 151

La hausse des stocks de composants de 2.0m€ s'explique d'une part par l'augmentation des stocks destinés à la maintenance, afin d'assurer les délais d'intervention du service client sur une base

installée internationale en augmentation ; et d'autre part, par les approvisionnements d'une partie des composants destinés à la production du nouveau système d'imagerie EOSedge lancé en novembre 2019.

La hausse du stock des produits finis de 2,7m€ s'explique par la réalisation des plannings de production mis en œuvre préalablement à la modification du cycle commercial et dont la normalisation sera progressive pendant la période de transition.

Les stocks de composants ayant une faible rotation font l'objet d'une dépréciation. Cette dernière a été actualisée au 31 décembre 2019 donnant une provision complémentaire de 50 k€.

Note 5 : ETAT DES CREANCES

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	8 446 626		8 446 626
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	166 406		166 406
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 499 303	9 499 303	
	Personnel et comptes rattachés	5 435	5 435	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 521	18 521	
	Etat - Impôts sur les bénéfices	1 706 225	1 706 225	
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	489 947	489 947	
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	99 368	99 368	
	Groupe et associés	33 935 097	33 935 097	
Débiteurs divers	1 230 610	1 230 610		
Charges constatées d'avance		434 639	434 639	
Frais d'émission d'emprunts		929 383	272 015	657 369
TOTAL		56 961 559	47 691 159	9 270 400

Note 6 : PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

	31-déc.-19	31-déc.-18
Créances clients		
Factures à établir	783 198	1 138 226
Créances fiscales et sociales		
Etat - Produits à recevoir	1 805 593	1 260 892
Autres créances		
Intérêts sur dépôt à terme bancaire		
Fournisseurs - avoirs à recevoir	230 651	625 964
Subventions à recevoir	782 563	371 364
TOTAL	3 602 005	3 396 447

Le poste Etat-Produits à recevoir reprend les montants provisionnés au titre du Crédit d'Impôt Recherche pour 1 706 k€ et un solde CVAE pour 99K€.

Le poste Fournisseurs – avoirs à recevoir concerne principalement des retours de marchandises.

Le poste Subventions à recevoir correspond aux produits de subventions comptabilisées au titre des dépenses engagées au 31 décembre 2019 et non encore versées à cette date.

Note 7 : DISPONIBILITES

	31-déc.-19	31-déc.-18
Dépôts bancaires à court terme	3 033 859	17 300 393
SICAV Monétaires	102 359	88 072
TOTAL	3 136 218	17 388 465

Les disponibilités sont essentiellement composées de comptes courants pour un montant de 3 millions d'euros et de valeurs mobilières de placement d'un montant de 102 k€, résultant de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Note 8 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation et s'analysent comme suit :

	31-déc.-19	31-déc.-18
Achats de matières et marchandises		
Charges externes	434 639	258 713
TOTAL	434 639	258 713

Note 9 : ETAT DES DETTES

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	29 692 069	(148 442)	29 840 511	
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 882 502	4 882 502		
Personnel et comptes rattachés	1 289 205	1 289 205		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 099 898	1 099 898		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	183 181	183 181		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	137 116	137 116		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	25 652	25 652		
Autres dettes	994 092	994 092		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 154 839	2 154 839		
TOTAL	40 458 554	10 618 042	29 840 511	

Emprunt obligataire / OCEANES

L'émission, intervenue au mois de mai 2018, d'OCEANES pour un montant nominal de 29 543 milliers d'euros a permis notamment de refinancer l'intégralité de la dette financière IPF qui s'élevait à 19 257 milliers d'euros au 31 mai 2018 dont 1 132 milliers d'euros d'intérêts.

Les OCEANES portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semestriellement, avec une première date de paiement d'intérêt le 30 novembre 2018. Si ces obligations ne sont pas converties, elles seront remboursées au pair le 31 mai 2023.

Prêt à taux zéro OSEO

EOS Imaging bénéficie d'un prêt à taux zéro d'un montant de 1,5 million d'euros accordé par OSEO en mai 2013, et versé en juillet 2013.

Ce prêt comprend une durée de différé d'amortissement suivie d'une période d'amortissement linéaire de 12 remboursements trimestriels, dont la première échéance est intervenue en avril 2017 pour un montant de 250 k€. Au 31 décembre 2019, la dette a été totalement remboursée après le paiement sur l'exercice des 4 dernières trimestrialités de 125 k€.

Au cours de l'exercice, Eos imaging n'a souscrit à aucun nouvel emprunt.

Les emprunts remboursés au cours de l'exercice comprennent les échéances de remboursement liées au prêt à taux zéro pour 0,5 million d'euros et une échéance de l'avance remboursable pour 85K€.

Note 10 : CHARGES A PAYER

Les charges à payer s'analysent comme suit :

	31-déc.-19	31-déc.-18
Emprunts obligataires		
Intérêts courus	148 442	148 442
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	1 810 143	2 743 924
Autres charges à payer		
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés et primes à payer	1 273 881	887 771
Charges sociales à payer	596 484	428 208
Impôts et taxes à payer	71 751	203 678
Autres dettes		
Royalties à payer	942 987	1 569 420
Clients - avoir à établir	50 000	420 000
TOTAL	4 893 688	6 401 442

Note 11 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

	31-déc.-19	31-déc.-18
Vente de maintenance	2 154 839	1 518 841
TOTAL	2 154 839	1 518 841

Note 12 : CAPITAUX PROPRES

▪ **Evolution des capitaux propres**

	Capital Social	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL	Dividendes
Capitaux propres au 31-déc.-18	262 379	21 558 956	20 557	(160)	(14 766 136)	7 075 596	
Affectation du résultat de l'exercice N-1				(14 766 136)	14 766 136		
Affectation du report à nouveau sur la prime d'émission		(14 766 296)		14 766 296			
Souscription options	3 320	123 219					
Résultat de l'exercice N					(12 147 430)	(12 147 430)	
Capitaux propres au 31-déc.-19	265 699	6 915 879	20 557		(12 147 430)	(5 071 834)	

▪ **Augmentations de capital**

Les augmentations de capital résultent des opérations suivantes :

- Exercice de 126 539 options, donnant lieu à la création de 126 539 actions nouvelles ;
- Création de 205 500 actions ordinaires nouvelles d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, attribuées gratuitement aux salariés bénéficiaires de ces actions gratuites.

▪ **Composition du capital social**

Au 31 décembre 2019, le capital social s'établit à 265 699 euros. Il est divisé en 26 569 946 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

▪ **Options**

Les autres plans, émis par la société, en cours au 31 décembre 2019 sont les suivants :

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	Nombre d'instruments en circulation au 31/12/2019
SO 2010	06/07/2010	1.00 €	231 625
SO 2010	20/05/2011	1.00 €	7 500
SO 2012	21/09/2012	4.07 €	253 307
BSA Administrateur	31/12/2012	4.24 €	
SO 2014	23/05/2014	6.14 €	201 875
BSA IPF	31/03/2015	4.71 €	120 000
Actions gratuites	07/09/2017	- €	
Actions de performance	07/09/2017	- €	
Actions gratuites	12/12/2017	- €	
Actions de performance	05/02/2018	- €	40 000
Actions gratuites	05/02/2018	- €	20 000
SO 2019	30/01/2019	2.68 €	1 319 500
			2 193 807

Note 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	399 355	352 290	(90 188)	661 457
Provisions pour frais d'installation		176 541		176 541
Provisions pour garantie	1 215 000	220 000	(624 667)	810 333
Provisions pour perte de change				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	1 614 355	748 831	(714 855)	1 648 331

La provision pour litiges concerne trois litiges en cours au 31 décembre 2019.

La provision pour frais d'installation correspond à la provision destinée à couvrir les frais d'installation des équipements vendus et non encore installés. Cette provision est comptabilisée pour les prestations restant à déployer par les techniciens incluant la fourniture des matériaux, et le temps passé sur le chantier. Cette provision concerne les sites ayant été facturés avant 2019.

Note 14 : AVANCES CONDITIONNEES

Dans le cadre de sa participation au projet d'Innovation Stratégique Industrielle, EOS imaging bénéficie d'une avance remboursable accordée par OSEO en juillet 2009, d'un montant maximum de 1.275 K€.

Au 31 décembre 2019, les versements réalisés s'élèvent à 822 k€. Ils correspondent à la part de financement contractuel des dépenses engagées par la Société, qui ont été inférieures aux prévisions établies à la date de signature du contrat.

Le 2 février 2016 la BPI a établi un constat de succès commercial partiel avec un abandon de créance de 269 k€ et la définition de nouvelles modalités de retour financières. Ainsi la société remboursera la somme de 553 k€ sur une période de 6 ans. Les remboursements intervenus depuis 2016 s'élèvent à 406 k€, incluant un remboursement en juillet 2019 de 85 k€. Le solde est ainsi ramené à 102 k€.

Note 15 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'existe pas de transaction avec des parties liées conclue à des conditions anormales de marché.

Note 16 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31-déc.-19			31-déc.-18
	<i>France</i>	<i>Export</i>	<i>Total</i>	
Production vendue de biens	3 341 848	6 382 249	9 724 097	24 108 851
Prestations de services	2 786 501	2 277 777	5 064 278	4 397 363
TOTAL	6 128 349	8 660 026	14 788 375	28 506 214

Note 17 : DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a poursuivi le développement de nouvelles fonctionnalités de l'équipement EOS et d'applications associées. Les frais de recherche et développement se sont élevés à 6 537 k€ en 2019 contre 5 403 k€ en 2018. Ces coûts sont comptabilisés pour leur totalité en charges de la période.

Note 18 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS – TRANSFERTS DE CHARGES

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	42 579 417	12 661 384	(13 624 814)	41 615 987
Provisions pour risques et charges	1 614 355	748 831	(714 855)	1 648 331
Sous-Total	44 193 772	13 410 214	(14 339 669)	43 264 318
Amortissements	4 788 442	732 286		5 520 728
Sous-Total	4 788 442	732 286		5 520 728
TOTAL	48 982 214	14 142 501	(14 339 669)	48 785 046
<i>dont exploitation</i>		1 862 569	(714 855)	
<i>dont financier</i>		12 194 390	(13 624 131)	
<i>dont exceptionnel</i>		85 542	(683)	

Note 19 : RESULTAT FINANCIER

	31-déc.-19	31-déc.-18
Produits financiers		
Retour à meilleur fortune		55 654
Autres intérêts et produits assimilés	195 086	164 789
Résultat de change		72
Reprises dépréciations des créances rattachées à des participations	13 624 131	13 091 730
<i>Sous-total</i>	13 819 217	13 312 245
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	1 778 825	2 562 793
Pénalités remboursement emprunt	-	2 018 634
Résultat de change	25 961	69 595
Dépréciations des créances rattachées à des participations	12 194 390	18 969 839
<i>Sous-total</i>	13 999 176	23 620 862
TOTAL	(179 958)	(10 308 618)

Au 31 décembre 2019, le résultat financier comprend les intérêts financiers facturés aux filiales pour la rémunération des comptes courants et créances rattachées aux participations à hauteur de 195 k€ et une provision nette sur ces avances pour 1 430 k€.

Les intérêts financiers liés à l'emprunt obligatoire s'élèvent à 1 774 k€.

NOTE 20 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31-déc.-19	31-déc.-18
Produits exceptionnels		
Cession d'actifs immobilisés	49 438	34 489
Reprise provisions et amortissements	683	
<i>Sous-total</i>	50 121	34 489
Charges exceptionnelles		
Cession d'actifs immobilisés	128 227	134 436
Provision pour dépréciation et provisions	85 542	177 842
Amendes et pénalités	1 189	59 200
Divers	28 177	
<i>Sous-total</i>	243 135	371 478
TOTAL	(193 014)	(336 989)

Les charges et produits sur cession d'actifs immobilisés concernent les actions propres.

5. AUTRES INFORMATIONS**NOTE 1 : FISCALITE LATENTE OU DIFFEREE**

Au 31 décembre 2019, le montant total des déficits reportables s'élève à 79 170 k€ et comprend 14 201 k€ de déficit fiscal de la période.

NOTE 2 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen des salariés employés en France se décompose comme suit :

Personnel salarié	31-déc.-19	31-déc.-18
Cadres	87	82
Non cadres	12	12
TOTAL	99	94

NOTE 3 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

3.1 Abandon de créance et lettre de confort

Le 31 décembre 2014, la société a consenti un abandon de sa créance de 600.000 euros envers la société OneFit. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune défini par la reconstitution des capitaux propres de la société OneFit à hauteur au moins de la moitié de son capital social. En cas de retour à meilleure fortune, la société OneFit s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée, une somme égale à 20% de son bénéfice net de l'exercice tel qu'apparaissant à la ligne HN de l'imprimé fiscal n°2053, étant précisé que cette affectation ne devra pas abaisser ses capitaux propres en dessous de la moitié de son capital social. En cas de résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance n'interviendrait qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Au 31 décembre 2018, la société a bénéficié d'un retour à meilleur fortune de 56 K€ comptabilisé en produits financiers. Sur l'exercice 2019, aucun retour à meilleur fortune n'a été constaté dans les comptes de EOS imaging et de OneFit, compte tenu du résultat déficitaire de la filiale.

Eos imaging SA a pris la décision de mettre en œuvre toutes les mesures permettant le soutien financier de sa filiale OneFit et ainsi d'assurer la continuité d'exploitation pour les 12 mois à venir.

3.2 Contrats

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d'approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui pour certains incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n'étaient pas honorés.

3.3 Indemnités de fin de carrière

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2019	31/12/2018
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux d'actualisation	0.80 %	1,85 %
Tables de mortalité	INSEE 2011 – 2013	INSEE 2012 – 2014
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	4 %	4%

Les droits accordés aux salariés de la société en France sont définis par les conventions collectives suivantes :

- Accords Nationaux de la Métallurgie (cadres et non-cadres)
- Accord régional de la Métallurgie : région parisienne (non-cadres uniquement).

Au 31 décembre 2019 le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 531 k€.

3.4 Obligations au titre des contrats de location simple

Pour son siège social, la Société a un contrat de location. Le bail immobilier est consenti pour une durée de dix années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Pour assurer une partie de sa production, la Société a un contrat de sous-location. Le sous-bail est consenti pour la durée restant à courir du bail principal soit 9 ans, avec la possibilité pour la société de donner congé seule tous les trois ans.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 31 décembre 2019 :

Eos Imaging SA (en milliers d'euros)	TOTAL	Paiements dus par période		
		A 1 an et plus	A 1 an et à 5 ans au plus	A 5 ans et plus
Contrat de location simple	4 815	603	2 262	1 950
Total chiffre d'affaires	4 815	603	2 262	1 950

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 541 k€.

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts d’approvisionnement, le Groupe a été amené à mettre en place des contrats de fourniture moyen terme qui pour certains incluent des engagements de volume. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe pourrait être amené à verser des indemnités si ces volumes n’étaient pas honorés.

3.5 Filiales

Eos imaging SA a pris la décision de mettre en œuvre toutes les mesures permettant le soutien financier de ses filiales sans condition et ainsi d’assurer la continuité d’exploitation pour les 12 mois à venir.

NOTE 4 : RISQUE DE MARCHE

4.1 Risque de liquidité

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d’autres finalités. Elle est facilement convertible en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Elle a notamment procédé à un examen exhaustif des remboursements de l’avance remboursable détaillée en « 4 – notes relatives au bilan et compte de résultats / note 14 – Avances conditionnées » et à celui de l’emprunt obligataire, dont les échéances sont détaillées ci-dessous :

Echéancier des passifs financiers	Valeur au bilan	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	29 692 069	148 442	29 543 627	
Avance OSEO -2009	102 452	68 765	33 687	
Total passifs	29 794 521	217 207	29 577 314	

Dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions contractuelles prévues dans les conventions d’avances remboursables conclues, elle pourrait être amenée à rembourser les sommes avancées de façon anticipée. Une telle situation pourrait priver la Société de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de développement.

Concernant les obligations convertibles, en cas de manquements aux modalités (notamment en cas de défaut de paiement des intérêts ou du principal), défaut croisé ou changement de contrôle de la Société, les détenteurs de ces titres pourraient demander le remboursement anticipé de l’intégralité des obligations convertibles. Ce risque est jugé faible par la Société.

Sur la base de cet examen, le risque de liquidité a été réapprécié au regard des impacts de la crise Covid, voir note 3.2 continuité d’exploitation. Toutefois, la Société continuera dans le futur d’avoir des besoins de financements importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits.

4.2 Risque de change

Les filiales ont pour objet la distribution et la commercialisation des produits du groupe aux Etats-Unis, au Canada, à Singapour et en France. Dans ce cadre, elles sont financées intégralement par la maison mère avec laquelle elles ont mis en place des conventions de services et de comptes courants.

Les principaux risques de change opérationnels du groupe concernent la conversion des comptes en US\$ de EOS Imaging Inc., en CAN\$ de EOS Image Inc et en SING\$ de EOS imaging Pte Ltd. La société est ainsi exposée à la variation du taux de change € / US\$, € / CAN\$ et € / SING\$, par l'intermédiaire de ces filiales.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

4.3 Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie comprend les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 31 décembre 2019, ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières auxquelles la Société fait appel.

Concernant ses clients, la Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. La Société a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Toutefois, la Société doit tenir compte de délais de règlements clients variables, qui dépendent de différents facteurs :

Facteurs sectoriels :

- La Société commercialise des équipements d'imagerie médicale pour lesquels l'installation, la formation des utilisateurs et la recette de l'équipement peuvent être assez longs. Ces trois éléments sont des conditions nécessaires au règlement de l'équipement, même si des acomptes à la commande sont parfois obtenus ;
- La Société peut être amenée à accorder des délais de règlement assez longs dans le cadre de la négociation de l'acte de vente ;
- Les délais de règlement des hôpitaux publics sont traditionnellement longs, indépendamment des conditions contractuelles accordées.

Facteurs géographiques :

- Les délais de règlement sont traditionnellement longs dans certaines zones géographiques (Asie, Moyen Orient).

Le taux de collecte sur les factures de moins de 12 mois a augmenté sensiblement. L'apurement des créances plus anciennes est plus lent. L'action est poursuivie sur les ventes export en distribution, sur lesquelles des progrès significatifs sont attendus sur année 2019.

Enfin, les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme l'existence de risques de non-recouvrement ou de l'expérience développée par la Société avec le distributeur débiteur.

4.4 Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt concerne principalement la trésorerie. Celle-ci est composée essentiellement de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la rémunération des comptes à terme dont le taux de rendement est fixe.

NOTE 5 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations des membres des organes de direction ne sont pas communiquées, car ceci reviendrait à donner des indications de rémunérations individuelles.

NOTE 6 : EVENEMENTS POSTERIEURS

6.1 Accord en vue de l'offre publique d'Alphatec Holdings Inc sur EOS et résiliation de cet accord.

Le 28 février 2020, le Conseil d'administration a approuvé la signature d'un accord relatif au dépôt d'un projet d'offre publique (« tender offer agreement ») avec Alphatec Holdings, Inc. (Nasdaq : ATEC), une société de dispositifs médicaux spécialisée dans les solutions innovantes pour la chirurgie du rachis. Selon les termes de cet accord, ATEC lancerait une offre publique visant l'intégralité des actions et OCEANes émises par EOS.

L'Offre serait composée d'une offre publique d'achat en numéraire à titre principal au prix de 2,80 euros par action EOS (l' « Offre en Numéraire ») et à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange avec un ratio d'échange de 1 action ordinaire ATEC pour 2 actions EOS (l' « Offre d'Echange »).

ATEC et EOS sont deux précurseurs dans leurs domaines respectifs, porteurs de solutions innovantes pour la chirurgie orthopédique. Cette opération renforcerait leur position sur le marché global de l'orthopédie.

L'opération est également soutenue par les principaux actionnaires d'EOS. ATEC a reçu des engagements d'apport à l'Offre d'Echange de Fosun Pharma et Bpifrance Investissement portant sur l'intégralité de leurs actions EOS, qui représentent au total 21,35% du capital d'EOS. En complément, la Fondatrice et le Directeur Général de la Société se sont également engagés à apporter, leurs actions à l'Offre d'Echange.

Le Conseil d'administration d'EOS a décidé de mettre en place un comité ad hoc composé de deux membres indépendants et a désigné application de l'article 261-1, I-2° et 5° du Règlement général de l'AMF et sous réserve de validation par l'AMF, Accuracy, comme expert indépendant afin d'établir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Offre.

Le Conseil d'administration d'EOS se réunira à nouveau pour émettre son avis motivé sur l'Offre après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant, de la recommandation émise par le comité ad hoc et de l'avis du Comité Social et Economique.

L'opération demeurera soumise aux conditions suspensives usuelles. En outre, aux termes du tender offer agreement, EOS a accepté un engagement usuel de non-sollicitation. Conformément aux termes

du tender offer agreement, EOS devra payer, dans certains cas, une indemnité (break-up fee) de 2,5 millions d'euros à ATEC et ATEC devra payer, dans d'autres cas, une indemnité (reverse break-up fee) d'un montant identique à EOS. Cette indemnité sera notamment due par EOS si son Conseil d'administration décide de ne pas recommander aux actionnaires d'apporter à l'Offre

L'Offre sera soumise, outre le seuil de caducité de 50% prévu à l'article 231-9, I du Règlement général de l'AMF, au seuil d'acceptation de deux tiers du capital et des droits de vote d'EOS sur une base entièrement diluée au vu des résultats de l'Offre conformément à l'article 231-9, II du Règlement général de l'AMF.

ATEC a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'Offre au prix de l'Offre en Numéraire (2,80 euros par actions EOS) si les conditions permettant d'y procéder sont remplies. Il est prévu que l'Offre soit déposée auprès de l'AMF à la fin du mois d'avril.

Le **24 avril 2020** EOS imaging a été informé par ATEC, de la résiliation par ce dernier de l'accord relatif au dépôt d'un projet d'offre publique précédemment annoncé, aux termes duquel ATEC s'était engagé à lancer une offre publique visant EOS. Selon ATEC, cette résiliation résulte de son appréciation de l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur EOS.

EOS est en désaccord avec l'analyse d'ATEC. Bien que l'épidémie de COVID-19 affecte EOS à court terme au même titre que les autres acteurs du secteur, EOS considère que cette crise n'a pas d'incidence sur les perspectives de long terme de la société.

Le Conseil d'administration d'EOS évalue actuellement toutes les options possibles.

6.2 Crise sanitaire COVID-19

Les différentes régions où opère la Société ont été progressivement touchées par la crise sanitaire liée au COVID-19. L'impact commercial initial a été observé en Asie début janvier, avec une propagation à la mi-mars en Europe et en Amérique du Nord. Dans toutes les régions, l'accent a été mis sur la sécurité des employés et des clients. La Société a mis en œuvre les mesures de protection adaptées pour ses salariés au fur et à mesure des recommandations et directives données par le gouvernement français et les gouvernements des pays où l'entreprise opère, comme le travail à distance et la restriction des déplacements. Le personnel qui se rendait sur les sites des clients avant l'entrée en vigueur des restrictions de déplacement, a reçu la protection requise.

Avec l'augmentation continue du nombre de patients atteints de COVID-19, les systèmes de santé prennent des mesures pour faire face à l'augmentation du nombre d'admissions de ces patients. Certains hôpitaux et centres d'imagerie privés ont ainsi interrompu leur activité orthopédique.

Des installations qui avaient été prévues pendant la période de confinement ont été retardées, pour être reprogrammées après le déconfinement. Cela se traduit donc par un décalage temporaire des livraisons et du chiffre d'affaires correspondant.

La prise de commande d'équipement a été freinée par l'accès restreint des commerciaux aux hôpitaux, et par le report des décisions d'investissements de nos clients en l'absence de visibilité. L'impact sur le chiffre d'affaires est difficile à évaluer à ce stade.

Les activités de maintenance ont été limitées aux urgences pour les établissements ouverts. Pour autant, la Société a signé des contrats de prestations forfaitaires annuels avec la majorité de ses clients, incluant des maintenances et suivis préventifs annuels, et estime donc que l'impact de la pandémie sur le chiffre d'affaires de maintenance sera limité.

Enfin, la Société a adapté son programme de production au décalage de son planning d'installation et revu avec ses fournisseurs son planning d'approvisionnement. Il est à noter que les fournisseurs clés de la Société sont principalement basés en France, au Canada et en Europe et que la Société n'a pas identifié de risques spécifiques liés à l'approvisionnement à ce stade.

La Société a procédé à une évaluation complète de l'impact de la crise et a pris les mesures correctives nécessaires qui lui assurent une visibilité sur sa trésorerie jusqu'à la fin de l'année.

La Société a ainsi adapté l'activité des salariés européens et nord-américains en recourant au chômage partiel et à des mises en congés partiels. Ces mesures continueront d'être réévaluées au fur et à mesure de l'évolution de la situation. La Société utilise pleinement les mesures permettant d'alléger la pression sur sa trésorerie à court terme : report du paiement des charges sociales patronales, accélération du paiement du crédit d'impôt recherche, et plus largement, le recours aux soutiens prévus dans le cadre de la crise sanitaire par tous les pays où la Société opère. EOS imaging a également mis en œuvre un important plan de réduction des dépenses.

La Société évalue séparément différentes options de financement opérationnel et structurel en plus du recours au factoring déjà en place et non utilisé depuis le début 2020.